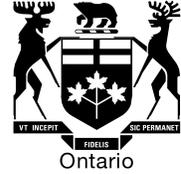


**Ontario Energy
Board**
P.O. Box 2319
27th. Floor
2300 Yonge Street
Toronto ON M4P 1E4
Telephone: 416- 481-1967
Facsimile: 416- 440-7656
Toll free: 1-888-632-6273

**Commission de l'énergie
de l'Ontario**
C.P. 2319
27e étage
2300, rue Yonge
Toronto ON M4P 1E4
Téléphone; 416- 481-1967
Télécopieur: 416- 440-7656
Numéro sans frais: 1-888-632-6273



BY E-MAIL

October 10, 2017

Attention: Ms. Kirsten Walli, Board Secretary

Dear Ms. Walli:

**Re: Cooperative Hydro Embrun Inc.
Application for 2018 Rates
OEB File No. EB-2017-0035**

Please find attached the Summary of Community Engagement by OEB Staff for this application.

Yours truly,

Original Signed By

Georgette Vlahos
Advisor, Incentive Rate-setting & Accounting

Attachment

Encl.



Ontario Energy Board Commission de l'énergie de l'Ontario

SOMMAIRE DE LA RENCONTRE COMMUNAUTAIRE PAR LE PERSONNEL DE LA CEO

EB-2017-0035

Coopérative Hydro Embrun Inc.

Requête tarifaire 2018

10 Octobre 2017

TABLE DES MATIÈRES

1	INTRODUCTION.....	2
2	LE PROCESSUS	3
3	SOMMAIRE DE LA RENCONTRE	5
4	COMMUNICATIONS APRÈS LA RENCONTRE COMMUNAUTAIRE DE LA CEO	7

ANNEXE A: PRÉSENTATION DE LA COMMISSION DE L'ÉNERGIE DE L'ONTARIO

ANNEXE B: PRÉSENTATION DU LA COOPÉRATIVE HYDRO EMBRUN

ANNEXE C: PRÉSENTATION DU CONSOMMATEUR

1 INTRODUCTION

La Coopérative Hydro Embrun Inc. (Coopérative Hydro Embrun) a déposé une requête sur le coût de service auprès de la Commission de l'énergie de l'Ontario (CEO), dans le cadre de laquelle elle demandait d'approuver des modifications aux tarifs qu'elle facture pour la distribution de l'électricité, à compter du 1^{er} janvier 2018. La requête a été acceptée par la CEO telle que déposée le 22 juin 2017. Pour un consommateur résidentiel typique, l'incidence de l'augmentation proposée est de 8,18 \$ par mois à compter du 1^{er} janvier 2018.

Un avis d'audience a été publié le 11 août 2017.

À la suite de l'avis d'audience, la CEO a tenu une rencontre communautaire le 19 septembre 2017 dans la ville d'Embrun, Ontario, concernant la requête 2018 de la Coopérative Hydro Embrun.

Ceci est un rapport du personnel de la CEO résumant les résultats de ladite rencontre communautaire. Ce rapport sera placé dans le dossier public de l'audience de la CEO pour la présente requête avec des exemplaires de toutes les présentations écrites faites lors de la rencontre. Ce rapport comprend un sommaire des commentaires, des questions et des préoccupations soulevés durant la rencontre communautaire par les consommateurs présents. Ce sommaire vise à illustrer l'éventail de points de vue qui ont été partagés plutôt qu'à fournir un compte rendu textuel de la rencontre.

Les consommateurs peuvent également déposer des lettres de commentaires devant la CEO, soit lors d'une rencontre communautaire ou en tout temps durant le déroulement de l'examen d'une requête par la CEO. La CEO met les lettres de commentaires dans le dossier public de l'instance sur laquelle elles portent. Tous les commentaires doivent être présentés à la CEO avant que les décideurs du dossier commencent à prendre leur décision sur la requête. Lorsqu'elle prend sa décision, la CEO tient compte de tout ce qui est dans le dossier public, notamment tous les commentaires, pour décider si elle accueille les demandes présentées par la Coopérative Hydro Embrun dans sa requête.

2 LE PROCESSUS

La CEO tient des rencontres communautaires dans les territoires desservis par les sociétés de distribution locale qui ont demandé à la CEO de modifier leurs tarifs par le truchement d'une instance sur le coût de service.

Les rencontres communautaires font partie du processus d'examen d'une requête tarifaire de la CEO. La CEO a établi un [cadre de participation des consommateurs](#) afin de s'assurer que les points de vue des consommateurs desservis par les services publics dont les tarifs sont réglementés sont tenus pour compte dans le processus décisionnel de la CEO.

Les rencontres communautaires sont animées par des membres du personnel de la CEO qui informent les consommateurs du rôle que joue la CEO dans l'établissement des tarifs et les processus concernés. Des représentants de la CEO expliquent les différentes manières dont les consommateurs peuvent participer au processus de règlement des demandes. Vous trouverez un exemplaire de la présentation du personnel de la CEO à l'annexe A du présent rapport.

Afin d'aider les consommateurs à mieux comprendre la requête, le service public fait une présentation expliquant ses propositions de dépenses d'immobilisations, d'exploitation et autres desquelles découlent les modifications tarifaires demandées. Vous trouverez un exemplaire de la présentation de la Coopérative Hydro Embrun à l'annexe B du présent rapport.

Les consommateurs et les fonctionnaires municipaux sont aussi invités à faire des présentations afin d'expliquer ce qu'ils pensent des propositions du service public.

Après les présentations, les consommateurs ont l'occasion de poser des questions à la CEO et au service public au sujet de la requête et du processus règlementaire. Les questions soulevées par les consommateurs lors des rencontres communautaires sont documentées et utilisées par le personnel de la CEO lorsqu'ils examinent la requête, demandent des renseignements et font des observations au comité de la CEO qui entend la requête et prend une décision. Tous les commentaires oraux faits au personnel de la CEO durant la rencontre communautaire sont résumés anonymement dans le présent rapport.

En plus de faire des commentaires oraux au personnel de la CEO, les consommateurs qui participent aux rencontres peuvent exprimer leurs préoccupations directement à la CEO en déposant des commentaires (non anonymes) au moyen d'un formulaire en ligne

sur les ordinateurs fournis ou en remplissant un formulaire de commentaires papier qui est transmis à la CEO par son personnel.

3 SOMMAIRE DE LA RENCONTRE

La rencontre concernant la Coopérative Hydro Embrun s'est tenue à la Salle des Chevaliers de Colomb de la ville d'Embrun, Ontario, le 19 septembre 2017, de 19 h à 21 h. Environ 25 consommateurs ont participé à la rencontre pour écouter les présentations du personnel de la CEO et de la Coopérative Hydro Embrun. Avant les présentations, le personnel de la CEO et de la Coopérative Hydro Embrun était disponible pour discuter de façon informelle avec les personnes présentes et répondre à leurs questions. Les représentants de la CEO et de la Coopérative Hydro Embrun ont répondu aux questions des participants durant et après les présentations.

Les membres du personnel de la CEO et les représentants de la Coopérative Hydro Embrun qui suivent étaient présents à la rencontre :

Personnel de la CEO

Kristi Sebalj, registraire

Sylvia Kovesfalvi, gestionnaire, Relations et Sensibilisation communautaires

Lynn Ramsay, conseillère principale, Affaires publiques

Mandy Usprech, conseillère, Sensibilisation communautaire

Birgit Armstrong, conseillère en projets, Requêtes majeures

Coopérative Hydro Embrun

Benoit Lamarche, directeur général

Félix Lalonde, adjoint à la direction

Brigitte Larocque, coordonnatrice administrative

Manuela Ris-Schofield, expert-conseil (Tandem Energy Services)

La CEO et la Cooperative Hydro Embrun ont fait des présentations lors de la rencontre. Un consommateur a également fait une présentation lors de la rencontre. Vous trouverez la présentation du consommateur à l'annexe C du présent rapport.

Les participants à la rencontre avaient des questions concernant la manière dont les coûts sont répartis entre les catégories tarifaires et l'incidence sur la facture de la Coopérative Hydro Embrun comparativement aux autres services publics de la région avoisinante.

Préoccupations particulières soulevées

- Répartition des coûts et incidence sur la facture – des questions ont été soulevées relativement à la façon dont l'incidence sur la facture s'applique aux différentes catégories de consommateurs et dont les catégories de consommateurs sont établies par la CEO. En particulier, une question a été posée concernant l'incidence tarifaire pour les consommateurs résidentiels de la catégorie GS<50 kW, pour lesquels l'incidence des tarifs proposés est beaucoup moins importante.
- Formule du MTI – la façon dont les tarifs sont établis pour les années entre les requêtes sur le coût de service. Les consommateurs se demandaient si un consommateur typique peut calculer les augmentations tarifaires après l'année pour laquelle le coût de service est établi.
- Les implications de la consommation aux prix en période médiane et aux tarifs selon l'heure de la consommation en général ont été clarifiées.
- Des questions ont été soulevées relativement aux répercussions de la conservation de l'énergie sur la facture d'un consommateur qui se trouve dans les niveaux de consommation moyens (période médiane).
- Des consommateurs ont demandé pourquoi d'autres services publics ont des tarifs inférieurs ainsi qu'une satisfaction plus élevée de la clientèle sur les fiches d'évaluation publiées par la CEO.
- Il y a eu des questions concernant le coût de la distribution et la raison pour laquelle les consommateurs qui arrivent dans la région sont aussi assujettis à l'augmentation tarifaire. En particulier, pourquoi un consommateur devrait-il payer pour de nouvelles immobilisations nécessaires parce qu'elles sont arrivées en fin de vie alors que ce consommateur n'a pas « utilisé » ces immobilisations?

4 COMMUNICATIONS APRÈS LA RENCONTRE COMMUNAUTAIRE DE LA CEO

Après la rencontre, des consommateurs qui avaient participé à la rencontre communautaire ont communiqué avec la CEO et ont soulevé les questions suivantes :

Lettre de commentaires n° 1

- Une préoccupation a été soulevée concernant le transfert des coûts de la rencontre communautaire aux consommateurs de la Coopération Hydro Embrun.

Lettre de commentaires n° 2

- Les coûts devraient être répartis proportionnellement entre toutes les catégories tarifaires afin que la catégorie tarifaire résidentielle n'ait pas à supporter une portion importante de l'augmentation des coûts au cours des prochaines années.
- Les augmentations pour la catégorie résidentielle devraient être harmonisées à la croissance réelle projetée.

ANNEXE A

PRÉSENTATION DE LA COMMISSION DE L'ÉNERGIE DE L'ONTARIO

COOPÉRATIVE HYDRO EMBRUN INC.

EB-2017-0035

LE 19 SEPTEMBRE 2017



COMMISSION
DE L'ÉNERGIE
DE L'ONTARIO

Participer à l'examen par la CEO de la requête tarifaire de la Coopérative Hydro Embrun Inc.

Assemblée communautaire

19 septembre 2017

Chaque voix compte

- La CEO souhaite vous entendre afin de s'assurer que nous prenions vos préoccupations en compte lorsque nous prendrons une décision concernant cette requête.
- La CEO tient des assemblées communautaires pour vous donner l'occasion :
 - d'en apprendre plus sur les coûts et la requête tarifaire de votre service public;
 - de découvrir comment participer au processus de la CEO;
 - de nous faire des commentaires concernant la demande de votre service public.

La CEO – Réglemente le secteur de l'énergie de l'Ontario

- **La CEO est l'organisme indépendant de réglementation de l'énergie de l'Ontario.** Nous veillons à garantir un secteur de l'énergie viable et fiable qui aide les consommateurs à obtenir une valeur de leurs services de gaz naturel et d'électricité – aujourd'hui et pour l'avenir.



Protection du consommateur
(fixe et exécute les règles)

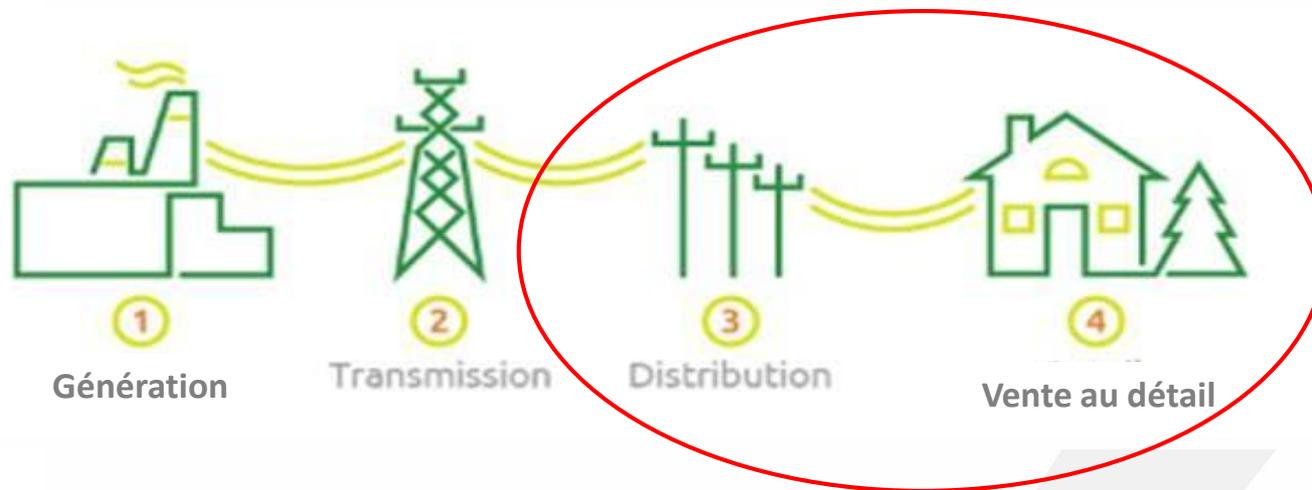
Mobilisation et information des consommateurs

Programmes d'aide relative aux frais d'électricité
(POAFE, Programme AIE)

Examen tarifaire et décision
(approvisionnement et livraison)

Délivre des permis aux sociétés énergétiques

Examen des tarifs de distribution



Plan ontarien pour des frais d'électricité équitables du gouvernement

- La *Loi de 2017 pour des frais d'électricité équitables* est entrée en vigueur le 1^{er} juin 2017.
- Cette Loi, avec les nouveaux règlements proposés, permettra au gouvernement pour aller de l'avant avec des initiatives qui auront les effets suivants :
 - réduction des factures d'électricité de 25 % en moyenne pour tous les consommateurs résidentiels et des centaines de petites entreprises et exploitations agricoles;
 - maintien des hausses au taux d'inflation pendant quatre ans;
 - offre d'un allègement supplémentaire sur la facture d'électricité :
 - les consommateurs résidentiels de régions rurales et éloignées;
 - les consommateurs résidentiels des Premières Nations sur les réserves;
 - financement des programmes liés à l'électricité comme le POAFE au moyen des impôts.

Optimiser les ressources – veiller à la fiabilité

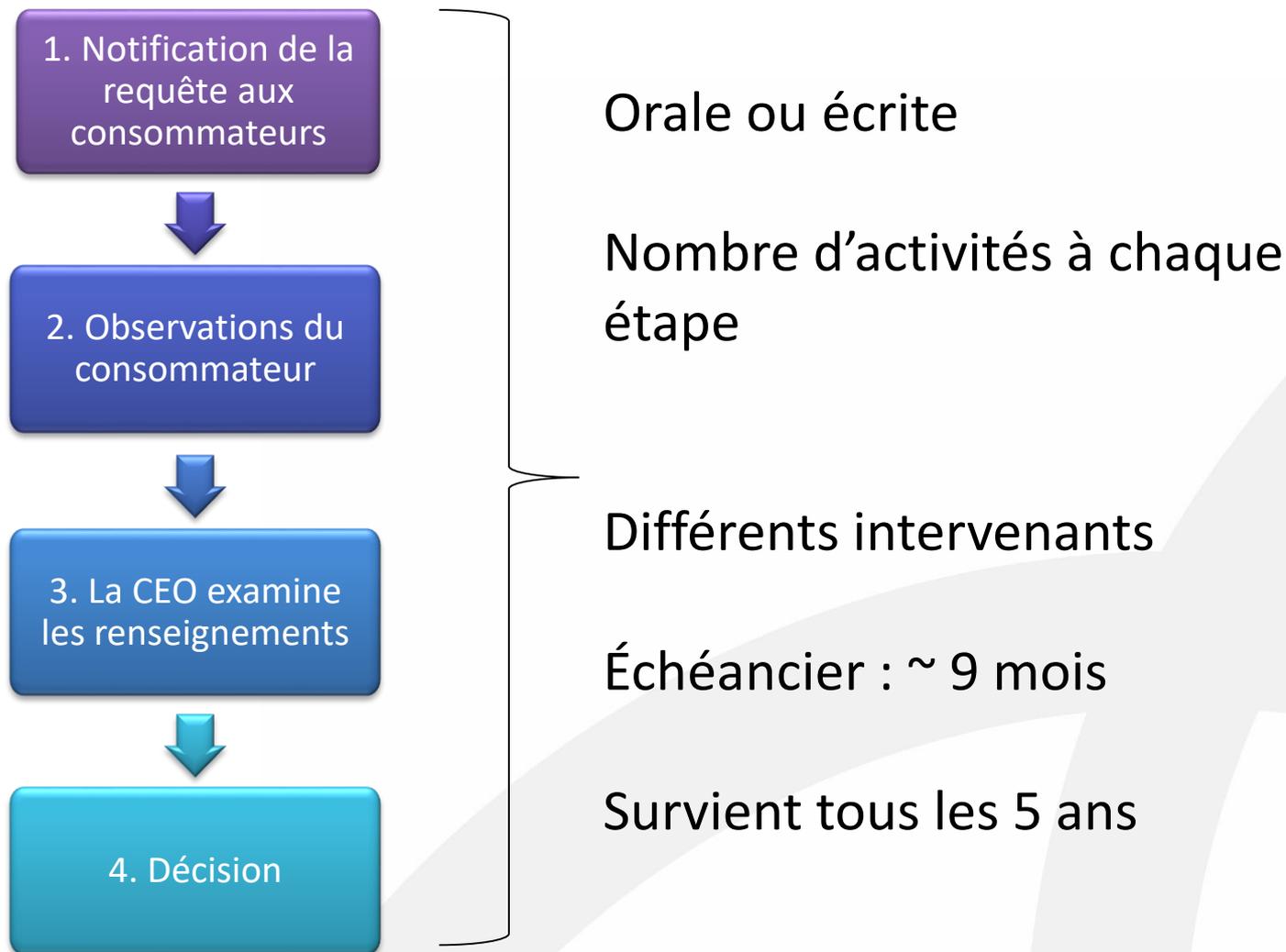
Le travail de la CEO est d'harmoniser divers objectifs afin de veiller à la fiabilité



Prix, fiabilité
et qualité du service

Secteur de l'énergie
financièrement

Faites-vous entendre lors du processus de la CEO



Faites-vous entendre lors du processus de la CEO

1. Notification de la requête aux consommateurs



2. Observations des consommateurs



3. La CEO examine tous les renseignements



4. Décision



Encarts



Médias sociaux



Site Web



Avis dans les journaux



Assemblée communautaire



Écrivez une lettre



Intervenant



Communiquez avec la CEO



Affichée sur le site Web de la CEO et envoyée aux participants

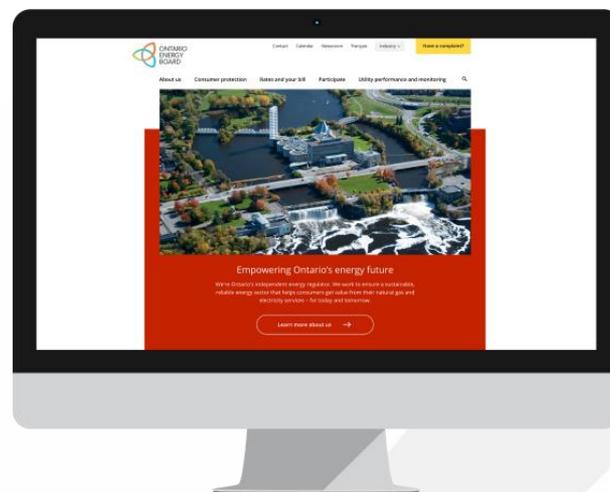
Que pouvez-vous faire?

- La CEO veut entendre votre opinion. Nous vous encourageons :
 - à poser des questions;
 - à faire des commentaires (par courrier ou courriel);
 - à assister aux audiences ou à les écouter;
 - à suivre les instances.
- Votre opinion aide la CEO à s'acquitter de son travail :

S'assurer que les services publics optimisent les ressources en se concentrant sur ce qui vous importe le plus

Votre voix compte – Merci!

Visitez
notre site
Web



416 314-2455
Sans frais 1 877 632-2727



www.oeb.ca



Twitter: @OntEnergyBoard



**Commission de l'énergie de l'Ontario, 2300 rue Yonge,
bureau 2701, Toronto (Ontario) M4P 1E4**



19 septembre 2017

Commission de l'énergie de l'Ontario

11

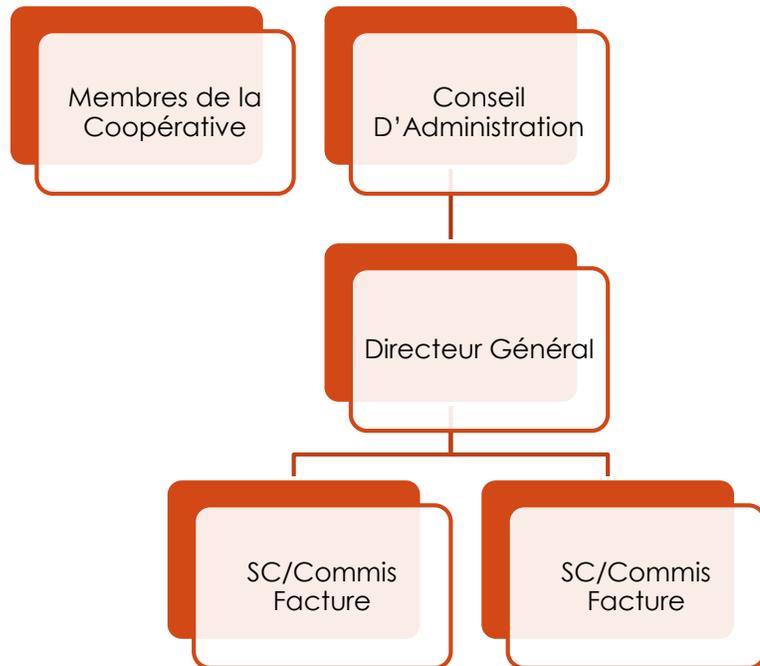
ANNEXE B
PRÉSENTATION DE LA COOPÉRATIVE HYDRO EMBRUN INC.
COOPÉRATIVE HYDRO EMBRUN INC.
EB-2017-0035
LE 19 SEPTEMBRE 2017



Aperçu de la demande du coût de service de la Coopérative Hydro Embrun en 2018

LE «COÛT DU SERVICE» EST LA FIXATION D'UN PRIX
POUR UN SERVICE EN FONCTION DES COÛTS
ENGAGÉS POUR LE FOURNIR. »

Gouvernance et structure d'entreprise

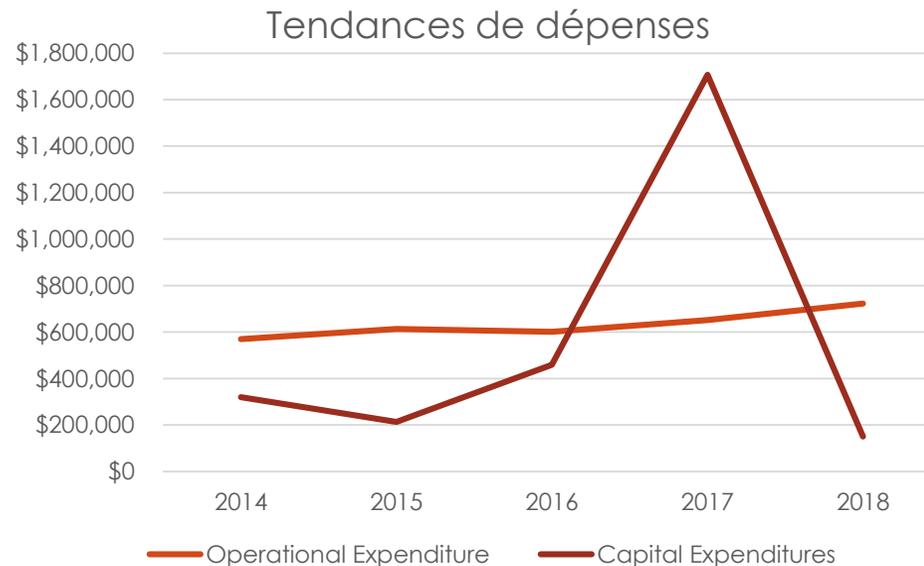


- Utilité appartient à ses membres.
- Un coût de 10 \$ par membre.
- Les avantages sont répartis sous la forme de « ristourne ».
- 400 000 \$ remis depuis 2001.
- Environ 1 455 membres.

Ané e	Dividende
2001	\$8,025
2002	\$53,250
2003	\$31,350
2004	\$16,820
2005	\$12,775
2006	\$0.00
2007	\$34,155
2008	\$22,370
2009	\$24,610
2010	\$19,705
2011	\$24,018
2012	\$55,915
2013	\$42,870
2014	\$22,000
2015	\$20,000
2016	\$20,000

Sommaire des Actifs Capitaux

	2014	2015	2016	2017	2018
Épenses Opérationnelles	\$569,081	\$613,072	\$601,025	\$651,616	\$721,971
Épenses en Capital	\$319,706	\$213,115	\$458,645	\$1,706,996	\$150,205



Principaux projets en capital

2014	2015	2016	2017	2018
Faubourg Ste-Marie: \$1,001,927	Oligo Projet Quatre Saison: \$239,868	Frais d'ingénierie Nouveau Poste Distribution: \$50,013	Versaille III Subdivision: \$119,200	Remplacement de Poteaux: \$41,500
Circuit Cloutier Drive: \$67 358		4e Circuit Notre-Dame: \$118,850	Nouveau Poste Distribution et Ingénierie: \$1,517 396	Remplacement Transformateur de Distribution: \$54,280
		4e Circuit Ste-Marie: \$128 750	Interrupteur 4 positions: \$39 650	
			336 MCM Conducteur Blais: \$46 250	

44kV Poste de Distribution - Priorité

Les priorités et les stratégies de développement budgétaire sont les suivantes:

- ▶ La construction d'un nouveau poste de distribution, qui entrera en service à la fin de 2017, qui garantit que l'approvisionnement suffisant en électricité continuera d'alimenter la croissance de la ville pour les années à venir.
- ▶ Remplacement des poteaux et des transformateurs car ils montrent un signe de détérioration
- ▶ Installation des actifs de distribution pour alimenter de nouvelles subdivisions.

44KV Poste de Distribution - Calendrier des travaux



- ▶ **Nov 2016:** Spécifications et conception du projet.
- ▶ **Jan 2017:** RFP émis.
- ▶ **Jan 2017:** Contrat attribué à K-Line.
- ▶ **Feb-Juin 2017:** Stantec approuve les plans.
- ▶ **Juillet 2017:** Travaux civiles débutent.
- ▶ **Août 31 2017:** Livraison du Transformateur.
- ▶ **Nov 2017:** En service.

44kV Poste de Distribution – Construction & Unité



Principaux conducteurs des coûts d'exploitation

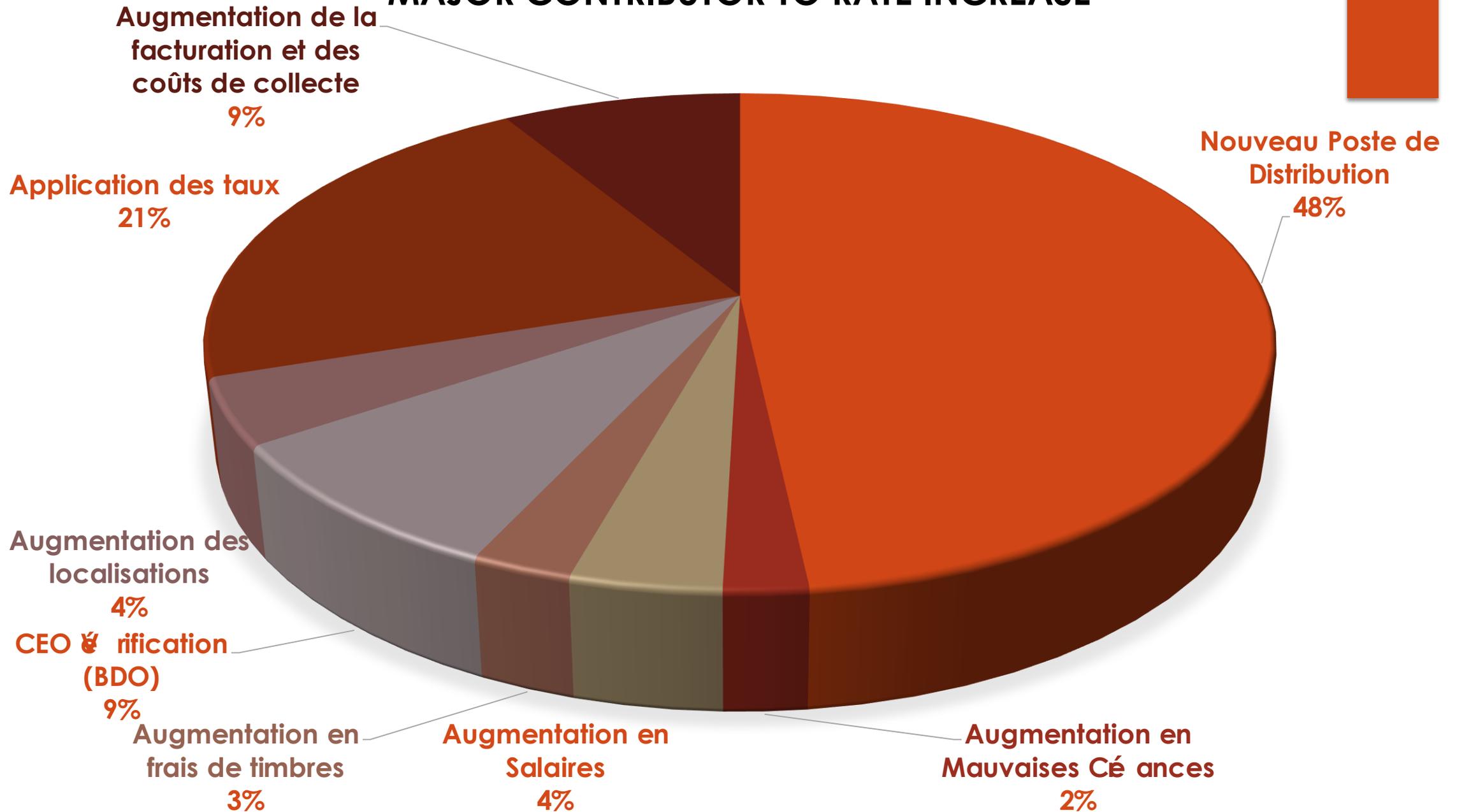
2017 – une augmentation de 50 000\$.

- ▶ Augmentation en Mauvaises Créances et en Frais de Collection (5000\$)
- ▶ Augmentation en salaires pour 2 RSC/Commis Facture (9000\$)
- ▶ Augmentation en frais de timbres (6000\$)
- ▶ Augmentation des frais de BDO pour vérification (20 000\$)
- ▶ Augmentation des localisations (10 000\$)

2018 – une augmentation de 70 000\$

- ▶ Coût lié à l'application, PSD et provision pour une audience (50 000\$).
- ▶ Augmentation de la facturation et des coûts de collecte liés aux nouveaux services (20 000\$).

MAJOR CONTRIBUTOR TO RATE INCREASE



Performance & Carte de Pointage

	2014	2015	2016	2017	2018
Actual Total Cost	1,052,237	1,097,457	1,119,904	1,177,757	1,200,300
Cô t total pé visible (en utilisant les paramètres CEO)	1,415,586	1,530,324	1,802,737	1,918,872	1,994,266
Diffé rence	(363,350)	(432,867)	(682,833)	(741,115)	(793,966)
Diffé rence de pourcentage (performance des cô ts)	-29.7	-33.2%	-47.6%	-48.8%	-50.77%
Facteur étendu Cohort- Résultat Annuel	2	1	1	1	1

- Le groupe 1 est le groupe le plus performant possible.

Comparaison de Performance

	Compagnie	Année	Affectation de groupe	Évaluation de l'efficacité	Coût par Client	Coût par km de ligne	Coût	Clients	km
1	Hydro Hawkesbury Inc.	2016	1.00	-66.3%	271	21,694	1,496,894	5,531	69
2	Wasaga Distribution Inc.	2016	1.00	-44.0%	430	19,855	5,738,095	13,346	289
3	E.L.K. Energy Inc.	2016	1.00	-39.7%	416	31,239	4,904,503	11,795	157
5	Northern Ontario Wires Inc.	2016	1.00	-37.8%	645	10,470	3,873,815	6,007	370
6	Cooperative Hydro Embrun Inc.	2016	1.00	-33.7%	521	32,721	1,112,507	2,137	34
	...								
66	Hydro One Networks Inc.	2016	4.00	21.4%	987	10,551	1,291,093,963	1,307,906	122,366
67	Chapleau Public Utilities Corporation	2016	4.00	24.2%	740	34,163	922,404	1,247	27
68	West Coast Huron Energy Inc.	2016	5.00	33.7%	848	53,239	3,247,606	3,829	61

Carte de pointage - Cooperative Hydro Embrun Inc.

9/29/2016

Résultats sur le rendement	Catégories de rendement	Mesures	2011	2012	2013	2014	2015	Tendance	Objectif	
									Industrie	Distributeur
Approche vis-à-vis de la clientèle Les services sont fournis de manière à tenir compte des préférences des clients.	Qualité du service	Nouveaux services destinés aux consommateurs résidentiels ou aux petites entreprises branchés en temps voulu	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	90,50%	↕	90,00%	
		Date et heure de rendez-vous respectées	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	→	90,00%	
		Réponse en temps voulu aux appels téléphoniques	93,30%	96,00%	97,00%	97,60%	92,80%	↕	65,00%	
	Satisfaction de la clientèle	Résolution dès la première communication				92%	92%			
		Exactitude de la facturation				99,98%	99,30%	↕	98,00%	
		Résultats du sondage sur la satisfaction de la clientèle				90%	90%			
Efficacité opérationnelle Une amélioration continue de la productivité et de l'indice rendement-coûts est atteinte. Le distributeur respecte les objectifs du réseau en matière de fiabilité et de qualité.	Sécurité	Niveau de sensibilisation du public					75,00%			
		Niveau de conformité avec le Règlement de l'Ontario 22/04 ¹	C	C	C	C	C	↕	C	C
		Indice des incidents électriques graves	Nombre d'incidents liés au grand public	0	0	0	0	0	↕	0
	Taux par 10, 100 ou 1 000 km de ligne de transport		0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	↕	0,000	0,000
	Fiabilité du réseau	Nombre d'heures moyen où le client est privé d'électricité ²	9,00	0,08	0,04	0,01	0,03	↕	1,83	1,83
		Nombre moyen d'occurrences où le client est privé d'électricité ²	3,00	0,02	0,02	0,13	0,01	↕	0,64	0,64
	Gestion de l'actif	Avancement de la mise en œuvre du plan du réseau de distribution				In Progress	In Progress			
	Contrôle des coûts	Évaluation de l'efficacité		2	2	2	1			
		Coût total par client ³	560\$	532\$	568\$	530\$	533\$			
		Coût total par kilomètre de ligne de transport ³	40 516\$	38 571\$	39 819\$	31 886\$	30 485\$			
Réactivité aux politiques publiques Le distributeur remplit ses obligations imposées par le gouvernement (p. ex. les exigences légales et réglementaires imposées à la Commission et venant s'ajouter aux directives ministérielles).	Gestion de la conservation et de la demande	Économies d'énergie cumulatives nettes ⁴					6,73%		1,79 GWh	
	Branchement à des installations de production d'énergie renouvelable	Réalisation en temps voulu des études d'impact du branchement aux installations de production d'énergie renouvelable								
Branchement en temps voulu de nouvelles installations de production de petite taille intégrées					100,00%	100,00%	100,00%	→	90,00%	
Rendement financier La viabilité financière est entretenue et les économies générées par l'efficacité opérationnelle peuvent être maintenues.	Ratios financiers	Liquidités : ratio de liquidité générale (actif à court terme/passif à court terme)	3,19	3,24	3,14	3,09	2,87			
		Lever financier : montant total de la dette (incluant endettement à court terme et à long terme)/capitaux propres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
		Rentabilité : taux de rendement des capitaux propres réglementé	Présumé (inclus dans les tarifs)	9,85%	9,85%	9,36%	9,36%	9,36%		
			Atteint	6,26%	10,28%	8,43%	4,35%	1,53%		

1. Évaluation de la conformité avec le Règlement de l'Ontario 22/04 : conforme (C), besoin d'amélioration (BA) ou non conforme (NC).

2. La direction de la flèche indiquant la tendance est basée sur la comparaison de la moyenne mobile de cinq ans actuelle à la cible moyenne fixe de cinq ans (2010 à 2014) spécifique au distributeur située à la droite. Une flèche ascendante indique une fiabilité décroissante alors qu'une flèche descendante indique une fiabilité croissante.

3. Une analyse comparative établit le coût total à partir des renseignements fournis par le distributeur.

4. L'évaluation de la conservation et de la gestion de la demande est basée sur le nouveau cadre *Priorité à la conservation de l'énergie* de 2015 à 2020. Cette évaluation fait l'objet d'un examen et peut être modifiée à l'avenir.

Légende: Tendance sur 5 ans
 ↕ vers le haut ↕ vers le bas → stable
 Année actuelle
 ● objectif atteint ● objectif non-atteint

Revenu d'utilité

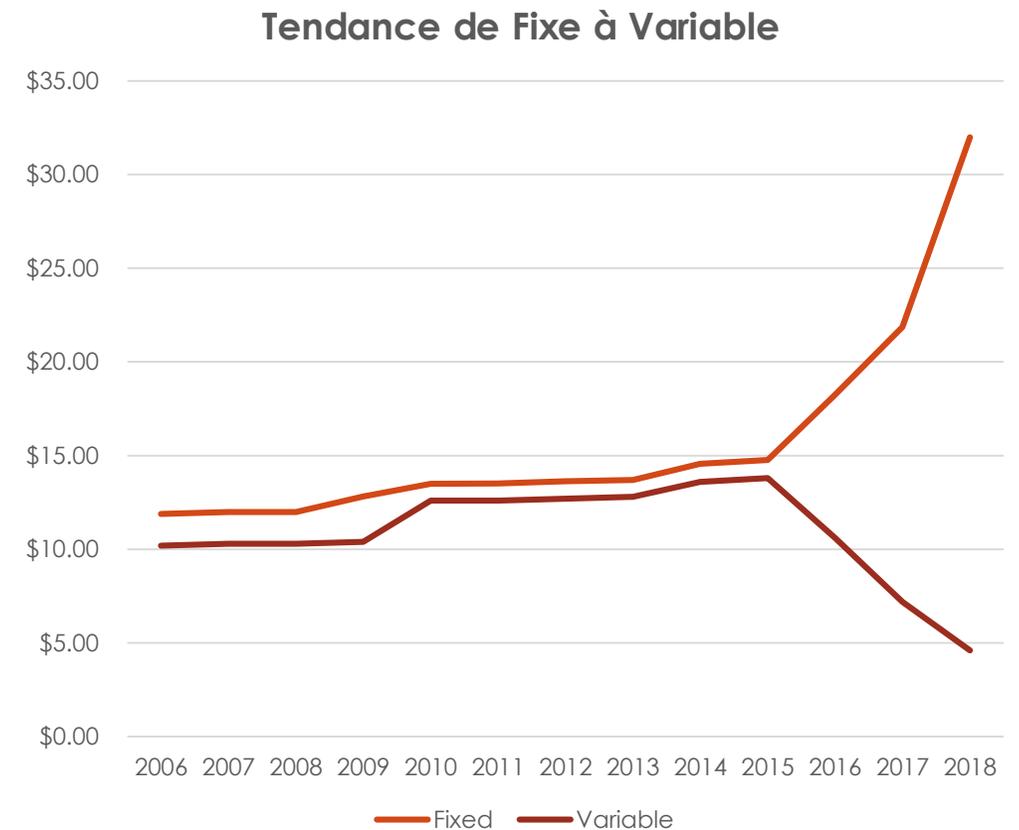
	Actuel	Actuel	Actuel	Projection	Projection
	2014	2015	2016	2017	2018
Total des Revenus d'Exploitation	829,628	848,933	878,836	878,968	1,138,424
Épenses Totales	691,979	733,923	739,083	915,256	966,811
Revenu d'utilité avant impôt sur le revenu	137,649	115,009	139,753	-36,288	171,613
Impôts sur le revenu	12,873	23,044	13,540	5,902	6,380
Revenu d'utilité	124,776	91,965	126,213	-42,197	165,233

Résultats de satisfaction de la clientèle; 86%

Évaluation	Réponses au Sondage Anglophone		Réponses au Sondage Francophone		Valeur Maximale	Valeur Totale Réelle	%
	Réponses %	Compte de réponse	Réponses %	Compte de réponse			
Excellent	52.9%	54	50.7%	138	4	768	
Bon	43.1%	44	41.5%	113	3	471	
Passable	2.9%	3	6.6%	18	2	42	
Faible	1.0%	1	1.1%	3	1	4	
answered question		102		272	1496	1285	85.89%

Historique des taux et impacts totaux des factures (1000 kWh)

Ané e	Fixe	Variable	Facture Totale %	Processus
2018	\$31.99	\$0.0046	6.84%	Cô t de Service
2017	\$21.87	\$0.0072	4.92%	IRM
2016	\$18.25	\$0.0106	0.98%	IRM
2015	\$14.77	\$0.0138	1.46%	IRM
2014	\$14.56	\$0.0136	6.26%	Cô t de Service
2013	\$13.70	\$0.0128	0.65%	IRM
2012	\$13.63	\$0.0127	0.84%	IRM
2011	\$13.51	\$0.0126	0.08%	IRM
2010	\$13.49	\$0.0126	12.41%	Cô t de Service
2009	\$12.81	\$0.0104	4.13%	IRM
2008	\$11.99	\$0.0103	0.04%	IRM
2007	\$11.98	\$0.0103	0.91%	IRM
2006	\$11.88	\$0.0102	-1.87%	Cô t de Service



Impacts sur la Facture Typique

Nom de la classe	Consommation	Impact de la facture de distribution (%)	Impact de la facture de distribution (\$)	Total des impacts de facturation(%)	Total des impacts de facturation(\$)	Facture total typique
Résidentiel	310 kWh	38.66%	\$9.32	15.20%	\$11.04	\$83.65
Résidentiel	750 kWh	29.99%	\$8.18	6.84%	9.51	\$148.44
Résidentiel	1000 kWh	25.91%	\$7.35	4.89%	\$8.64	\$185.25
Résidentiel	2000 kWh	13.64%	\$4.95	1.58%	\$5.16	\$332.50
Service général <50 kW	2,000 kWh	-7.32%	\$3.48	-1.74%	\$5.89	\$331.70
Service général > 50 to 4999 kW	33,000 kWh	4.18%	\$20.71	-1.90%	\$-104.25	\$5,386.37
Charge dispersée non mesurée	300 kWh	15.69%	\$3.58	6.16%	\$4.06	\$70.04
Lumières de Rue	20,000 kWh	9.04%	\$448.76	4.95%	\$421.88	\$8,938.18

ANNEXE C
PRÉSENTATION DU CONSOMMATEUR
COOPÉRATIVE HYDRO EMBRUN INC.
EB-2017-0035
LE 19 SEPTEMBRE 2017

LES COOPÉRATIVES

▶ UNE COOPÉRATIVE –
A COOPERATIVE

▶ UNE DÉFINITION: une entreprise d'affaires appartenant aux membres et opérée pour bénéficier ceux et celles qui utilisent ces services.

▶ WHAT IS IT?

A business enterprise owned by the members and operated for the benefit of those using its services

▶ 1^{ère} COOP au monde: 1844
Rochdale Pioneers (Royaume-Uni)

▶ 1^{ère} COOP en Ontario: 1913
Vineland Growers (Sud de Toronto)

▶ Coopérative Hydro Embrun Inc:
2001

UNE HISTOIRE DE SUCCÈS

PREUVE	POURQUOI CE TAUX DE SUCCÈS?
- Au secteur privé– par exemple entreprise avec capital-action;	1. On reconnaît la contribution financière des Coopératives: 1 milliard (1B.) de membres dans 90 pays / 252 M\$ en actif.
* 20% survivent après 10 ans	2. En Ontario, 1.4M de membres / 30 M\$ en actif– 1300 Coopératives– 15 500 employées dans 400 communautés
- Au secteur coopératif;	3. 2/3 des Canadiens(nes) s'empressent de dire qu'on fait affaire avec les Coopératives parce qu'on a confiance dans ses principes
**46% survivent après 10 ans	

Toutes les Coopératives sont gérées par sept principes

1. L'adhésion volontaire sans discrimination– prêts à utiliser ses services et prendre ses responsabilités comme membre.
2. Le pouvoir démocratique– un membre une voix
3. La participation économique– une contribution(part) avec une partie attribuée à la propriété commune et en réserve et en développement et des ristournes proportionnées
4. L'autonomie et indépendance– gérées par les membres soutenant démocratiquement les activités d'un conseil d'administration élu.
5. L'éducation, formation et information– afin de demeurer concurrentielle
6. La Coopération entre les coopératives
7. L'engagement envers la communauté. Par exemple avec ses contributions aux démunis.